

# La formation du Bâtiment par le Bâtiment !



**L'IFRB, votre partenaire formation!**

**SECURITE**

**DIRECTION D'ENTREPRISE**

**PERFORMANCE ENERGETIQUE**

**DEVELOPPEMENT NUMERIQUE**

**MARCHES PUBLICS**

**TECHNIQUE - METIER**

**IFRB Nord Pas de Calais**

270 Boulevard Clemenceau – 59707 MARCQ EN BAROEUL Cedex 4 – Tél. 03 20 72 17 15  
[cdujardin@ffb5962.fr](mailto:cdujardin@ffb5962.fr)

Siret : 451 074 686 000 10 – Activité enregistrée sous le N° 31 59 06549 59 auprès du Préfet de la région Hauts de France – Ne vaut pas agrément de l'Etat



L'IFRB Nord Pas de Calais a été créé en 2003, à l'initiative de la **Fédération Française du Bâtiment Nord Pas de Calais**, pour laquelle, il développe une offre de service professionnelle en formation continue. Les services de l'IFRB Nord Pas de Calais s'adressent exclusivement aux entreprises du **Bâtiment**. En moyenne, chaque année, 600 stagiaires, de l'ouvrier au chef d'entreprise, bénéficient de l'**expertise** de l'IFRB Nord Pas de Calais.

## Nos spécificités

L'offre de formation de l'IFRB est constamment mise à jour pour s'adapter aux besoins des entreprises du bâtiment. L'IFRB propose des formations dans des domaines aussi variés que la sécurité, les marchés publics, le management et la gestion d'entreprise. Nous sommes certifiés par Certibat sur le dispositif FEE Bat Rénove.

En véritable outil formation de la FFB Nord Pas de Calais, nous proposons des formations pour le bâtiment entre professionnels du bâtiment :

- nous sommes capables de mettre en place des formations correspondants à leurs besoins (développer de nouveaux marchés, respecter les normes en terme de sécurité, ...),
- nous disposons d'un réseau de formateurs nous permettant de proposer des sessions de formation dans des délais très courts pour faire face aux intempéries,
- dès que possible nous délocalisons nos formations au plus près de nos clients
- nous sommes précurseurs dans la mise en place de formations innovantes en nous appuyant sur les études prospectives de la FFB et de son réseau d'experts.

## Nos engagements qualités

Pour garantir la qualité des services nous nous engageons auprès de nos clients :

- une écoute active et la connaissance du secteur du bâtiment nous permet de nous assurer de la cohérence entre les produits formation et vos réels besoins,
- nous nous assurons de la compétence et de la qualification de nos formateurs,
- nous évaluons nos formations en fonction d'un objectif défini : **pouvoir utiliser les acquis de la formation dès votre retour au travail**.

L'IFRB Nord Pas de Calais est également certifié Qualiopi sur la catégorie « actions de formation » et certifié Certibat sur le dispositif FEE Bat Rénove.

Sur 2024 à l'IFRB Nord Pas de Calais, c'est **317 entreprises clientes et 907 stagiaires**

770 évaluations ont été saisies :

- ✓ **Notre fierté : 99,7% de satisfaction globale** et 99% des formés déclarent pouvoir utiliser les acquis de la formation dès leur retour au travail
- ✓ **Sur le dispositif FEE Bat, 136 personnes ont passé le test QCM pour obtenir la mention RGE : 92% de réussite.**

## Contact



**Christine Dujardin**  
**03 20 72 17 15**  
[cdujardin@ffb5962.fr](mailto:cdujardin@ffb5962.fr)

**Qualiopi**   
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**



# SECURITE

<b>Amiante sous-section 4 - Personnel d'encadrement cumul de fonction – Formation initiale</b>	P 9
(Activités définies à l'article R4412-1 94AI.2 du code du travail) .....	
<b>Amiante sous-section 4 - Personnel d'encadrement cumul de fonction – Recyclage</b>	P 10
(Activités définies à l'article R4412-1 94AI.2 du code du travail) .....	
<b>Amiante sous-section 4 - Personnel d'encadrement de chantier – Recyclage</b>	P 11
(Activités définies à l'article R4412-1 94AI.2 du code du travail) .....	
<b>Amiante sous-section 4 - Personnel d'encadrement technique – Recyclage</b>	P 11
(Activités définies à l'article R4412-1 94AI.2 du code du travail) .....	
<b>Amiante sous-section 4 - Personnel Opérateur de chantier – Formation initiale</b>	P 11
(Activités définies à l'article R4412-1 94AI.2 du code du travail) .....	
<b>Amiante sous-section 4 – Personnel Opérateur de chantier -Recyclage</b>	P 12
(Activités définies à l'article R4412-1 94AI.2 du code du travail) .....	
<b>Travail en hauteur avec utilisation du port du harnais.....</b>	P 13
<b>Attestation d'intervention à proximité des réseaux – AIPR Opérateurs.....</b>	P 14
<b>Attestation d'intervention à proximité des réseaux – AIPR Encadrants.....</b>	P 14
<b>Risques des diisocyanates</b>	P14
Formation obligatoire.....	
<b>Sauveteur Secouriste du Travail – SST Formation initiale .....</b>	P 15
<b>Sauveteur Secouriste du Travail – SST Maintien et actualisation des compétences .....</b>	P 15
<b>Habilitation électrique pour non-électricien.....</b>	P 15
<b>Habilitation électrique pour non-électricien.....</b>	P 15
<b>Echafaudages fixes - Montage, démontage, utilisation et vérification journalière</b>	P 16
Suivant la R408 de la CNAMTS et décret 924-2004 du 1 <sup>er</sup> septembre 2004.....	
<b>Echafaudages fixes – Réception, maintenance et vérification</b>	P 16
Suivant la R408 de la CNAMTS et décret 924-2004 du 1 <sup>er</sup> septembre 2004.....	
<b>Echafaudages roulants - Montage, démontage, utilisation et vérification journalière</b>	P 16
Suivant la R408 de la CNAMTS et décret 924-2004 du 1er septembre 2004.....	
<b>Echafaudages fixes et roulants– Montage, démontage et vérification journalière</b>	P 17
Suivant la R408 de la CNAMTS et décret 924-2004 du 1 <sup>er</sup> septembre 2004.....	
<b>CACES PEMP selon la R486 Cnamts</b>	P 17
Formation initiale.....	

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026



# PERFORMANCE ENERGETIQUE

A partir du 1er octobre 2025, RENOPERF devient la formation incontournable pour les pros du bâtiment qui souhaitent :

- ✓ renforcer leurs compétences en rénovation énergétique,
- ✓ devenir **référent technique RGE**,
- ✓ améliorer la qualité et la conformité de leurs chantiers.



### FEE BAT RENO PERF

Les clés d'une rénovation énergétique de qualité. (Transverse) ..... P 18

### FEE BAT RENO PERF

L'isolation thermique par l'extérieur - ITE ..... P 18

### FEE BAT RENO PERF

L'Isolation thermique par l'intérieur - ITI ..... P 18

### FEE BAT RENO PERF

Isolation thermique des toitures terrasses (En cours d'habilitation) ..... P 18

### FEE BAT RENO PERF

Isolation toiture et fenêtre de toit ..... P 18

### FEE BAT RENO PERF

Remplacement de menuiseries verticales ..... P 18

### FEE BAT RENO PERF

Mise en œuvre des systèmes de ventilation ..... P 18

### FEE BAT RENO PERF

Bouquet de travaux ..... P 18

### FEE BAT RENO PERF

Mise en œuvre d'émetteurs électriques ..... P 18

### FEE BAT RENO PERF

Mise en œuvre de chaudières gaz HPE / THPE ..... P 18

### GAGNER DES MARCHES EN MAITRISANT LES DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIERES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

Reno réglo : les clés des devis, factures et de la relation client ..... P 19



P 19

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026



# MARCHES PUBLICS

### Marchés Public – **Formation à distance**

Savoir bien répondre aux appels d'offre – La réponse DUME..... P 20

### Marchés Public – **Formation à distance**

La dématérialisation des marchés publics..... P 20

### Marchés Public – **Formation à distance**

Maîtriser La dématérialisation des factures avec Chorus Pro ..... P 19

### Marchés Public – **Formation à distance**

La sous traitance et la co traitance..... P 20

### Marchés Public – **Formation à distance**

Réussir son mémoire technique..... P 21

### Marchés Public – **Formation à distance**

Rendre plus attractif son mémoire technique..... P 21

### Marchés Public – **Formation à distance**

La variation des prix dans les marchés publics..... P 21

### Marchés Public – **Formation à distance**

Le compte pro rata..... P 21

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026



# DIRECTION D'ENTREPRISE Et RESSOURCES HUMAINES

### Coaching

Réduisez vos coûts et optimiser votre organisation grâce aux méthodes Lean..... P 22

### Formation à distance

Organiser et gérer son temps ..... P 22

### Ressources humaines

Réussir ses entretiens professionnels..... P 22

### Formation à distance

Renforcer son rôle de conducteur de travaux..... P 22

### La fiche de paie Bâtiment

Actualités Paie 2023 ..... P 23

### La fiche de paie Bâtiment

Comprendre la logique d'un bulletin de paie Bâtiment..... P 23

### Les bases de l'assurance en construction

..... P 23

### L'assurance en construction

..... P 23

Actualités jurisprudentielles.....

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 206



# DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

AutoCad – Initiation au dessin..... P 24

Les fondamentaux du BIM..... P 24

REVIT INITIATION..... P 24

Initiation au logiciel Revit MEP – Modélisation des réseaux électriques..... P 24

Initiation au Revit MEP – Modélisation des réseaux fluides (CVC)..... P 25

L'intelligence artificielle dans le bâtiment – Module de sensibilisation ..... P 25

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026



### TECHNIQUE - METIER

L'application de la peinture intérieure au pistolet Airless.....	P 26
L'application de l'enduit au rouleau.....	P 26
La pose de papier peint panoramique.....	P 26
La technique du rechampissage.....	P 26
Mettre en œuvre une solution d'isolation en combles perdus – soufflage.....	P 26

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026

### AMIANTE SOUS SECTION 4

<b>Amiante sous-section 4</b> <b><u>Personnel d'encadrement cumul de fonction – Formation initiale</u></b> (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)	<b>DUREE</b>	<b>COÛT</b>
	5 JOURS (35 heures)	1290 €HT/stagiaire
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>Arras :</b> <u>Janvier 2026</u> : les 14, 15, 16, 22 & 23/01 <u>Février 2026</u> : les 11, 12, 13, 19 & 20/02 <u>Mars 2026</u> : les 11, 12, 13, 19 & 20/03 <u>Avril 2026</u> : les 08, 09, 10, 16 & 17/04 <u>Mai 2026</u> : Les 20, 21, 22, 28 & 29/05 <u>Juin 2026</u> : les 17, 18, 19, 25 & 26/06		
<b>Escaudain :</b> Du 12 au 16 janvier 2026 Du 09 au 13 février 2026 Du 09 au 13 mars 2026 Du 13 au 17 avril 2026 Du 18 au 22 mai 2026 Du 15 au 19 juin 2026		
<b>Cuincy :</b> Du 26 au 30 Janvier 2026 Du 09 au 13 Mars 2026 Du 18 au 22 Mai 2026		
<b>Les Attaques</b> Du 09 au 13 février 2026 Du 20 au 24 avril 2026 Du 08 au 12 juin 2026		
<b>Amiante sous-section 4</b> <b><u>Personnel d'encadrement cumul de fonction – Formation initiale</u></b> (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)	<b>DUREE</b>	<b>COÛT</b>
	5 JOURS (35 heures)	1630 €HT/stagiaire
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>Villeneuve d'Ascq :</b> Du 09 au 13 mars 2026 Du 15 juin au 19 juin 2026		
<b>Amiante sous-section 4</b> <b><u>Personnel Opérateur de chantier – Formation initiale</u></b> (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)	<b>DUREE</b>	<b>COÛT</b>
	2 JOURS (14 heures)	790 €HT/stagiaire
<b>LIEUX / DAES</b>		
<b>Villeneuve d'Ascq :</b> Les 05 & 06 février 2026 Le 27 & 28 avril 2026 Les 23 & 24 juin 2026		

# AMIANTE SOUS SECTION 4 (Suite)

Amiante sous-section 4 <u>Personnel Opérateur de chantier</u> – Formation initiale (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)	DUREE	COÛT
	2 JOURS (14 heures)	550 €HT/stagiaire
LIEUX / DAES		
<b>Arras :</b> <u>Janvier 2026</u> : les 07 & 08/01 ou les 19 & 20/01 ou les 29 & 30/01 <u>Février 2026</u> : les 05 & 06/02 ou les 16 & 17/02 ou les 26 & 27/02 <u>Mars 2026</u> : les 02 & 03/03 ou les 25 & 26/03 <u>Avril 2026</u> : les 01 & 02/04 ou les 20 & 21/04 ou les 23 & 24/04 <u>Mai 2026</u> : les 11 & 12/05 ou les 26 & 27/05 <u>Juin 2026</u> : les 04 & 05/06 ou les 09 & 10/06 ou les 29 & 30/06		
<b>Escaudain :</b> <u>Janvier 2026</u> : les 07 & 08/01 ou Les 20 & 21/01 <u>Février 2026</u> : les 03 & 04/02 ou les 17 & 18/02 <u>Mars 2026</u> : les 03 & 04/03 ou les 24 & 25/03 <u>Avril 2026</u> : les 09 & 10/04 ou les 29 & 30/04 <u>Mai 2026</u> : les 11 & 12/05 <u>Juin 2026</u> : les 03 & 04/06 ou les 16 & 17/06 ou Les 30/06 & 01/07		
<b>Cuincy :</b> Les 12 et 13 Janvier 2026 Les 09 et 10 Février 2026 Les 16 et 17 Mars 2026 Les 09 et 10 Avril 2026 Les 28 et 29 Mai 2026 Les 22 et 23 Juin 2026		
<b>Les Attaques :</b> Les 12 & 13 janvier 2026 Les 23 & 24 février 2026 Les 16 & 17 mars 2026 Les 13 & 14 avril 2026 Les 18 & 19 mai 2026 Les 22 & 23 juin 2026		



# AMIANTE SOUS SECTION 4 (Suite)

<b>Amiante sous-section 4 - RECYCLAGE</b> <b>RECYCLAGE - Personnel d'encadrement cumul de fonction</b> (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	350 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>Arras :</b> <u>Janvier 2026</u> : le 12/01 ou le 27/01 <u>Février 2026</u> : le 02/02 ou le 23/02 <u>Mars 2026</u> : le 16/03 ou le 30/03 <u>Avril 2026</u> : le 13/04 <u>Mai 2026</u> : le 05/05 <u>Juin 2026</u> : le 01/06 ou le 08/06 ou le 23/06		
<b>Escaudain :</b> <u>Janvier 2026</u> : le 06/01 ou le 22/01 <u>Février 2026</u> : le 05/02 ou le 19/02 <u>Mars 2026</u> : le 05/03 ou le 26/03 <u>Avril 2026</u> : le 08/04 ou le 28/04 <u>Mai 2026</u> : le 12/05 <u>Juin 2026</u> : le 02/06 ou le 18/06		
<b>Cuincy :</b> Le 02 Février 2026 Le 02 Mars 2026 Le 12 Mai 2026 Le 15 Juin 2026		
<b>Les Attaques :</b> Le 15 janvier 2026 Le 26 février 2026 Le 19 mars 2026 Le 16 avril 2026 Le 21 mai 2026 Le 25 juin 2026		
<b>Amiante sous-section 4 - RECYCLAGE</b> <b>RECYCLAGE - Personnel d'encadrement CHANTIER</b> (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	350 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>Escaudain : nous consulter</b>		
<b>Amiante sous-section 4 - RECYCLAGE</b> <b>RECYCLAGE - Personnel d'encadrement cumul de fonction</b> (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	420 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>Villeneuve d'Ascq :</b> Le 16 mars 2026 Le 30 juin 2026		

# AMIANTE SOUS SECTION 4 (Suite)

<b>Amiante sous-section 4 - RECYCLAGE</b> <u>Personnel Opérateur de chantier</u> (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	350 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>Arras :</b> <u>Janvier 2026</u> : le 06/01 ou le 26/01 <u>Février 2026</u> : le 03/02 ou le 09/02 ou le 24/02 <u>Mars 2026</u> : le 09/03 ou le 23/03 <u>Avril 2026</u> : le 14/04 <u>Mai 2026</u> : le 04/05 ou le 18/05 <u>Juin 2026</u> : le 02/06 ou le 15/06 ou le 22/06		
<b>Escaudain :</b> <u>Janvier 2026</u> : Le 05/01 ou le 19/01 <u>Février 2026</u> : le 02/02 ou le 16/02 <u>Mars 2026</u> : le 02/03 ou le 23/03 <u>Avril 2026</u> : le 07/04 ou le 27/04 <u>Mai 2026</u> : le 11/05 <u>Juin 2026</u> : le 01/06 ou le 26/06 ou le 29/06		
<b>Cuincy :</b> <u>Janvier 2026</u> : le 19/01 ou le 20/01 <u>Le 03 Février 2026</u> <u>Le 23 Mars 2026</u> <u>Avril 2026</u> : Le 08/04 ou le 27/04 <u>Le 11 Mai 2026</u> <u>Juin 2026</u> : Le 1 <sup>er</sup> /06 ou le 02/06 ou le 03/06		
<b>Les Attaques :</b> <u>Le 14 janvier 2026</u> <u>Le 25 février 2026</u> <u>Le 18 mars 2026</u> <u>Le 15 avril 2026</u> <u>Le 20 mai 2026</u> <u>Le 24 juin 2026</u>		
<b>Amiante sous-section 4 - RECYCLAGE</b> <u>Personnel Opérateur de chantier</u> (ACTIVITES DEFINIES A L'ARTICLE R4412-1 94 AI.2 DU CODE DU TRAVAIL)	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	<b>420 €HT/stagiaire</b>
<b>LIEUX / DAES</b>		
<b>Villeneuve d'Ascq :</b> <u>Le 23 février 2026</u> <u>Le 29 avril 2026</u> <u>Le 29 juin 2026</u>		

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026

### TRAVAUX EN HAUTEUR

Travaux en hauteur - Port du harnais en sécurité SECURITE - PREVENTION	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	190€HT/stagiaire
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>Cuincy :</b> Janvier 2026 : le 05/01 – le 16/01 – le 26/01 Février 2026 : le 02/02 – le 13/02 – le 23/02 Mars 2026 : le 02/03 – le 13/03 – le 23/03 Avril 2026 : le 01/04 – le 13/04 – le 27/04 Mai 2026 : le 04/05 – le 18/05 – le 29/05 Juin 2026 : Le 01/06 – le 15/06 – le 26/06		
<b>ENNEVELIN :</b> Le 12 janvier 2026 Le 16 février 2026 Le 09 mars 2026 Le 13 avril 2026 Le 25 mai 2026 Le 16 juin 2026 Le 20 juillet 2026		



## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026

### ECHAFAUDAGES

Echaufaudages fixes <b>(Montage, démontage et utilisation)</b> Suivant la R408 de la Cnamts et décret 924-2004 du 1/09/2004	DUREE	COÛT		
	2 JOURS (14 heures)	570 €HT/personne		
	3 JOURS (21 heures)	690 €HT/personne		
<b>LIEUX / DATES</b>				
<b>Cuincy (dispositif CARSAT) : 3 jours</b> Les 06, 07 & 08 janvier 2026 Les 03, 04 & 05 février 2026 Les 03, 04 & 05 mars 2026 Les 07, 08 & 09 avril 2026 Les 05, 06 & 07 mai 2026 Les 02, 03 & 04 juin 2026 Les 06, 07 & 08 juillet 2026				
<b>ENNEVELIN :</b> Les 13 & 14 janvier 2026 Les 17 & 18 février 2026 Les 10 & 11 mars 2026 Les 14 & 15 avril 2026 Les 26 & 27 mai 2026 Les 16 & 17 juin 2026 Les 21 & 22 juillet 2026				
Echaufaudages fixes <b>(Réception maintenance et vérification)</b> Suivant la R408 de la Cnamts et décret 924-2004 du 1/09/2004	DUREE	COÛT		
	1 JOUR (7 heures)	230 €HT/personne		
	2 JOURS (14 heures)	570 €HT/stagiaire		
<b>LIEUX / DATES</b>				
<b>Cuincy (site agréé CARSAT) : 2 jours</b> Les 12 & 13 février 2026 Les 21 & 22 mai 2026				
<b>ENNEVELIN:</b>				
Echaufaudages roulants <b>(Montage, démontage et utilisation)</b> Suivant la R457 de la Cnamts et décret 924-2004 du 1/09/2004	DUREE	COÛT		
	2 JOURS (14 heures)	570 €HT/personne		
	<b>LIEUX / DATES</b>			
<b>Cuincy : (dispositif CARSAT) :</b> Les 26 & 27 février 2026 Les 29 & 30 avril 2026 Les 29 & 30 juin 2026				
<b>ENNEVELIN :</b> Les 15 & 16 janvier 2026 Les 19 & 20 février 2026 Les 12 & 13 mars 2026 Les 16 & 17 avril 2026 Les 28 & 29 mai 2026 Les 18 & 19 juin 2026 Les 23 & 24 juillet 2026				

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026

### CACES@ PEMP R486

**Formation et test CACES PEMP (Plateforme élévatrice mobiles de personnes) catégories A et B**

Suivant la R486 de la Cnamts



DUREE	COÛT
2 JOURS (10 heures)	675 €HT/personne
3 JOURS (21 heures)	890 €HT/stagiaire
<b>LIEUX / DATES</b>	
<b>Cuincy : 3 jours</b>	
Les 12, 13 & 14 janvier 2026	
Les 09, 10 & 11 février 2026	
Les 09, 10 & 11 mars 2026	
Les 13, 14 & 15 avril 2026	
Les 11, 12 & 13 mai 2026	
Les 08, 09 & 10 juin 2026	
Les 15, 16 & 17 juillet 2026	
<b>ENNEVELIN : 2 jours</b>	
Les 22 & 23 janvier 2026	
Les 02 & 03 février 2026	
Les 02 & 03 mars 2026	
Les 30 & 31 mars 2026	
Les 04 & 05 mai 2026	
Les 01 & 02 juin 2026	
Les 29 & 30 juin 2026	

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026

### SECOURISME – HABILITATION ELECTRIQUE

<b>Sauveteur Secouriste du Travail</b> <b>Formation initiale</b>	DUREE	COÛT
	2 JOURS (14 heures)	230 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>ENNEVELIN :</b> Les 07 & 08 janvier 2026 Les 04 & 05 février 2026 Les 04 & 05 mars 2026 Les 01 & 02 avril 2026 Les 06 & 07 mai 2026 Les 03 & 04 juin 2026 Les 01 & 02 juillet 2026		
<b>Sauveteur Secouriste du Travail</b> <b>Maintien et Actualisation des Compétences (Recyclage)</b>	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	170 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>ENNEVELIN :</b> Le 09 janvier 2026 Le 06 février 2026 Le 06 mars 2026 Le 03 avril 2026 Le 08 mai 2026 Le 05 juin 2026 Le 03 juillet 2026		
<b>Habilitation électrique H0 – B0 – HOV</b> <b>Formation initiale</b>	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	180 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>ENNEVELIN :</b> Le 19 janvier 2026 Le 09 février 2026 Le 13 mars 2026 Le 06 avril 2026 Le 11 mai 2026 Le 08 juin 2026 Le 06 juillet 2026		

<b>Habilitation électrique BS- BE</b>	<b>DUREE</b>	<b>COÛT</b>
<b>Formation initiale</b>	2 JOURS (14 heures)	290 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>ENNEVELIN :</b> Les 20 & 21 janvier 2026 Les 10 & 11 février 2026 Les 17 & 18 mars 2026 Les 07 & 08 avril 2026 Les 12 & 13 mai 2026 Les 09 & 10 juin 2026 Les 07 & 08 juillet 2026		



## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026

### AIPR - DIISOCYANATES

<b>Formation AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux Personnel Opérateur</b>  Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux 	<b>DUREE</b>	<b>COÛT</b>
	1 JOUR (7 heures)	A partir de 190 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>Cuincy - Coût : 230 €HT/personne</b>  <b>Avelin :</b> <b>Coût : 190 €HT/personne</b>		

<b>Formation AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux Personnel Encadrant</b>  Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux 	<b>DUREE</b>	<b>COÛT</b>
	1 JOUR (7 heures)	210 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>Cuincy :</b>		

<b>RISQUES DES DIISOCYANATES</b> <b>Formation obligatoire</b> Selon le règlement (CE) N°197/2006 REACH modifié par le règlement (UE) 2020/1149 du 03/08/2020 concernant l'utilisation des diisocyanates 	<b>DUREE</b>	<b>COÛT</b>
	0,5 JOURS (3,5 heures)	230 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>Marcq en Baroeul: nous consulter</b>		

## Performance énergétique

A partir du 1er octobre 2025, RENOPERF devient la formation incontournable pour les pros du bâtiment qui souhaitent :

- ✓ renforcer leurs compétences en rénovation énergétique,
- ✓ devenir **référent technique RGE**,
- ✓ améliorer la qualité et la conformité de leurs chantiers.

FEE BAT RENO PER	DUREE	COÛT
 <b>Contribue à l'obtention du signe</b>     <i>L'IFRB Nord Pas de Calais est habilité Certibat sur le dispositif FEE Bat RENO PER</i>	1 JOUR / module (7 heures) + test QCM (1heure)	<b>250 €HT/personne/jour</b> + Test QCM RGE : <b>90 €HT/test</b>  <b>Prise en charge :</b> Entreprises adhérentes à <b>CONSTRUCTYS</b> 100% financé Gérants non-salariés : <b>FAFCEA</b> 100% financé si inscription au registre de métiers depuis au moins 1 an  Financement QCM : 35 €HT/QCM suite à une formation  Autres entreprises : Se reporter aux prises en charge habituelles de votre OPCO
MODULES	LIEUX / DATES	
<b>Les clés d'une rénovation énergétique de qualité (Tranverse) – 1 jour + test QCM</b>	<b>Marcq en Baroeul</b> Le 21 janvier 2026 – Le 23 février 2026 – Le 23 mars 2026 – Le 08 avril 2026 – Le 06 mai 2026 – Le 11 juin 2026	
<b>Isolation thermique par l'extérieur des bâtiments – ITE</b>	<b>Marcq en Baroeul</b> Le 14 janvier - Le 27 mai 2026 – Le 30 juin 2026	
<b>Isolation thermique par l'extérieur des bâtiments – ITI</b>	<b>Marcq en Baroeul</b> Le 13 janvier - Le 22 janvier 2026 – Le 24 février 2026 – Le 24 mars 2026 – Le 09 avril 2026 – Le 07 mai 2026 – Le 12 juin 2026	
<b>Isolation thermique des toitures terrasses (En cours d'habilitation)</b>	<b>Marcq en Baroeul</b> A définir	
<b>Isolation toiture par l'extérieur et fenêtre de toit</b>	<b>Marcq en Baroeul</b>	
<b>Remplacement de menuiseries verticales</b>	<b>Marcq en Baroeul</b> Le 28 janvier 2026 – Le 25 février 2026 – Le 25 mars 2025 – Le 10 avril 2026 – Le 26 mai 2026 – Le 29 juin 2026	
<b>Mise en œuvre des systèmes de ventilation</b>	<b>Marcq en Baroeul</b> A définir	
<b>Bouquet de travaux – 2 jours</b>	<b>Marcq en Baroeul</b> A définir	
<b>Mise en œuvre d'émetteurs électriques – Electricité 0,5 jours</b>	<b>E learning</b>	
<b>Mise en œuvre de chaudières gaz HPE/THPE 0,5 jours</b>	<b>E learning</b>	

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026

### Performance énergétique

**GAGNER DES MARCHES EN MAITRISANT LES DISPOSITIFS  
D'AIDES FINANCIERES POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE  
DE L'HABITAT**



DUREE	COÛT
1 JOURS (7 heures)	480 €HT/personne

#### LIEUX / DATES

**Marcq en Baroeul**

### RENO REGLO

LES CLÉS DES DEVIS, FACTURES ET DE LA RELATION CLIENT

Au coeur du parcours en ligne,  
3 séquences thématiques :

RELATION CLIENT  
AVANT SIGNATURE  
DU DEVIS



DEVIS



TRAVAUX,  
FACTURATION  
ET GARANTIES



Des contenus

**FEE  
BAT**

**CEE**  
les certificats  
énergétiques  
d'énergie

DUREE	COÛT
0,5 JOUR (3,5 heures)/module	150 €HT/personne /module

#### LIEUX / DATES

**Marcq en Baroeul**

**Relation Client avant signature :**

**Les clés du devis :**

**Travaux, facturation et garanties :**

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026

### Marchés publics – FORMATION A DISTANCE

Classe virtuelle : 2 x 3h30 (sur une journée)

APPEL D'OFFRES  Savoir bien répondre aux appels d'offre – DUME	DUREE	COÛT
	LIEUX / DATES	
	1 JOUR (7 heures)	350 €HT/personne
Le 06 février 2026 Le 10 avril 2026		
APPEL D'OFFRES  La Dématérialisation des Marchés Publics  Réponse Electronique aux Appels d'offre	DUREE	COÛT
	LIEUX / DATES	
	Nous consulter	
APPEL D'OFFRES  Maîtriser la dématérialisation des factures avec CHORUS PRO	DUREE	COÛT
	LIEUX / DATES	
	<u>NIVEAU 1 :</u> Le 18 mars 2026	
	<u>NIVEAU 2 : (perfectionnement)</u> Le 27 janvier 2026 (facture électronique avec ou sans Maîtrise d'œuvre) spécial BTP	
APPEL D'OFFRES  La sous traitance et la co traitance	DUREE	COÛT
	LIEUX / DATES	
	Le 27 février 2026	

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026

### Marchés publics – FORMATION A DISTANCE

Classe virtuelle : 2 x 3h30 (sur une journée)

APPEL D'OFFRES  Réussir son mémoire technique	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	350 €HT/personne
LIEUX / DATES		
Le 18 février 2026		
APPEL D'OFFRES  Rendre plus attractif son mémoire technique	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	350 €HT/personne
LIEUX / DATES		
Le 10 février 2026 Le 13 mars 2026		
APPEL D'OFFRES  La gestion contractuelle dans les Marchés Publics	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	350 €HT/personne
LIEUX / DATES		
Le 20 avril 2026		
APPEL D'OFFRES  Le compte prorata	DUREE	COÛT
	1 JOURS (7 heures)	350 €HT/personne
LIEUX / DATES		
Le 16 février 2026 Le 17 avril 2026		

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026

### Direction d'entreprise

	DUREE	COÛT
<b>COACHING</b>  Réduisez vos coûts, et optimisez votre organisation grâce aux méthodes <u>Lean</u>	40 heures	5 500 €HT
LIEUX / DATES		
Sur votre site, chantier, .... Coaching personnalisé individualisé ou de groupe sous forme de séances de 2 à 4 heures		
	DUREE	COÛT
<b>MANAGEMENT – Formation à distance</b>  Organiser et gérer son temps	2 JOURS (14 heures)	620 €HT/personne
LIEUX / DATES		
« Organiser son travail et gérer son temps » :  <u>3 ateliers Zoom de 4h (14h à 18h)</u>  <u>et 1 atelier de 2h (15h à 17h) pour retour sur expériences le mercredi 05 novembre 2025</u>		
	DUREE	COÛT
<b>ENTRETIENS PROFESSIONNELS</b>  Réussir ses entretiens professionnels	1 JOUR (7heures)	390 €HT/personne
LIEUX / DATES		
<b>Marcq en Baroeul :</b> Le 26 février 2026 Le 13 mars 2026		
	DUREE	COÛT
<b>COMMUNICATION – Formation à distance</b>  Renforcer son rôle de Conducteur de travaux ou de Chef d'entreprise	2 JOURS (14heures)	620 €HT/personne
LIEUX / DATES		
<u>3 ateliers Zoom de 4h (14h à 18h)</u>  <u>et 1 atelier de 2h (15h à 17h) pour retour sur expériences le mardi 04 novembre 2025</u>		

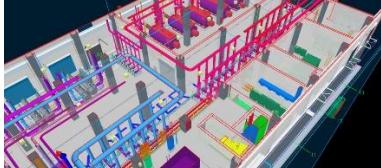
## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026

### Direction d'entreprise

ACTUALITES PAIE 2025	DUREE	COÛT
Appliquer les nouvelles valeurs et lois sur le bulletin de salaire	1 JOUR : 7 heures	390 €HT/personne
		LIEUX / DATES
<u>Marcq en Baroeul :</u> <b>Le jeudi 12 mars 2026</b>		
LA PAIE AU QUOTIDIEN	DUREE	COÛT
Comprendre la logique d'un bulletin de paie du Bâtiment	1 JOUR : 7 heures	390 €HT/personne
		LIEUX / DATES
<u>Marcq en Baroeul :</u> <b>Le vendredi 13 mars 2026</b>		
Les bases de l'assurance en construction	DUREE	COÛT
		1 JOUR - 7 heures 390 €HT/personne Repas inclus
<u>MARCQ EN BAROEUL :</u> Nous consulter		
L'assurance en construction	DUREE	COÛT
Les actualités jurisprudentielles	1 JOURS - 7 heures	390 €HT/personne Repas inclus
		LIEUX / DATES
<u>MARCQ EN BAROEUL :</u> Nous consulter		

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026

### Développement numérique

LOGICIEL	DUREE	COÛT
<b>AutoCad – Initiation au dessin</b>	5 JOURS (35 heures)	2 300 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
Villeneuve d'Ascq : Nous consulter.		
<b>Les fondamentaux du BIM</b>	DUREE	COÛT
 <b>PLANBIM</b> Généraliser l'usage du numérique dans le bâtiment	1 JOUR (7 heures)	920 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
Villeneuve d'Ascq : nous consulter		
<b>LOGICIEL - Revit Initiation</b>	DUREE	COÛT
	3 JOURS (21 heures)	1 380 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
Villeneuve d'Ascq : nous consulter		
<b>LOGICIEL - Initiation Revit MEP</b> <b>Modélisation des réseaux électriques</b> <b>Ou Modélisation des réseaux fluides</b>	DUREE	COÛT
	5 JOURS (35 heures)	2 300 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
Villeneuve d'Ascq : nous consulter		

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026

### Développement numérique

<b>L'intelligence artificielle dans le bâtiment</b> <b>Module de découverte et pratique</b>	<b>DUREE</b>	<b>COÛT</b>
	1 JOUR (7 heures)	480 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
Marcq en Baroeul : Jeudi 29 janvier 2026 Mercredi 11 février 2026 Mercredi 1 <sup>er</sup> avril 2026 Mercredi 06 mai 2026 Mercredi 10 juin 2026		
<b>L'intelligence artificielle dans le bâtiment</b> <b>Module de spécialisation (Automatisation)</b>	<b>DUREE</b>	<b>COÛT</b>
	1 JOUR (7 heures)	480 €HT/personne Maximum 8 personnes
<b>LIEUX / DATES</b>		
Marcq en Baroeul : Vendredi 30 janvier 2026 Jeudi 12 février 2026 Jeudi 02 avril 2026 Jeudi 07 mai 2026 Jeudi 11 juin 2026		

## PROGRAMME DES FORMATIONS 1er SEMESTRE 2026

### Technique - Métiers

<b>Application de la peinture intérieure au pistolet Airless</b>	DUREE	COÛT
	2 JOURS (14 heures)	420 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>Roubaix :</b> Les 29 et 30 janvier		
<b>Application de l'enduit au rouleau</b>	DUREE	COÛT
	1,5 JOUR (11heures)	420 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>Gravelines :</b> <b>Hesdigneul près Boulogne :</b> <b>Marly :</b> <b>Roubaix :</b>		
<b>La pose de papier peint panoramique</b>	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	720 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>Hesdigneul près Boulogne :</b>		
<b>Roubaix :</b>		
<b>La technique du rechampissage</b>	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	420 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>Gravelines :</b> <b>Hesdigneul près Boulogne :</b> <b>Marly :</b> <b>Roubaix :</b>		
<b>Mettre en œuvre une solution d'isolation en combles perdus - soufflage</b>	DUREE	COÛT
	1 JOUR (7 heures)	700 €HT/personne
<b>LIEUX / DATES</b>		
<b>Marly :</b>		

# Conditions générales de vente

## au 2 Juillet 2020

### Présentation

L'IFRB Nord Pas de Calais, dénommé ci-après « le Prestataire » est un organisme de formation professionnelle dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 31590654959 auprès du préfet du Nord et dont le siège social est établi à MARCQ EN BAROEUL (59). IFRB Nord Pas de Calais développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise et réalise également des prestations d'étude. L'ensemble des prestations de l'IFRB Nord Pas de Calais est dénommé ci-après « l'Offre de services ».

### Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès du Prestataire par tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

### Dispositions générales

Le Client s'engage à donner à son personnel toutes facilités pour lui permettre de suivre dans les meilleures conditions les formations organisées à son profit. Le contrôle de présence des stagiaire(s) est assuré par leur paraphe sur la feuille d'émargement. La liste des présences sera communiquée en fin de stage ou de cycle à l'entreprise. Le Prestataire décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié.

Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

### **Documents contractuels**

Pour chaque action de formation, le Client reçoit soit un bulletin d'inscription/bon de commande soit une convention de formation établi(e) en deux exemplaires dont un à retourner au Prestataire. Toute inscription est considérée définitive à réception soit du bulletin d'inscription/bon de commande soit de la convention de formation, dûment signé(e) et revêtu(e) du cachet de l'entreprise.

L'attestation de participation est adressée après la formation (ou à l'OPCA désigné par le Client). Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle à titre individuel sera établi. Le Client dispose d'un délai de réflexion de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au Prestataire.

### **Règlement par un OPCO**

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué avant le 1<sup>er</sup> jour de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas au Prestataire au premier jour de la formation, le Prestataire se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

### Conditions d'annulation et de report

#### **Annulation des formations à l'initiative du Client**

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Prestataire et le Client. En cas de report ou d'annulation par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Si l'annulation nous est communiquée au moins quatorze jours calendaires avant la session, il n'y aura aucune indemnité à verser.
- Si l'annulation nous est communiquée moins de quatorze jours calendaires avant la session, 100 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.

En cas de force majeure justifiée (maladie, accident,...) les indemnités compensatrices dues par le client pourront être réduites à 30 % des honoraires relatifs à la session.

### **Remplacement**

Le Prestataire offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début du premier jour de la formation. Le cas échéant, il appartient au Client de faire le nécessaire auprès de son OPCO pour la prise en charge de la formation.

## **Insuffisance du nombre de participants à une session**

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le Prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard deux jours avant la date prévue et ce, sans indemnités.

## **Modalités financières**

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Le règlement des actions de formation interentreprise est à effectuer, à la signature de la convention de formation, comptant, sans escompte. Toute facture est payable à réception, sans escompte. Le règlement s'effectuera par chèque bancaire à l'ordre du Prestataire.

Toute somme impayée à la date indiquée sur la facture portera les intérêts équivalents à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, appliqués à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'à la date de paiement effectif (loi 2008-776 du 4 août 2008). Pour les clients professionnels ressortissant aux dispositions de l'article L.441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement ouvre droit à l'égard du créancier à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, l'entreprise peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. En cas de retard de paiement, il sera appliqué une pénalité au taux de 10% ainsi que des intérêts moratoires au taux de 5% par mois.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

## **Facturation :**

Formation interentreprise / intraentreprise : À l'issue de l'action de formation, une facture sera adressée au Client (ou à l'OPCO désigné par le Client).

Contrat de formation professionnelle : A l'expiration du délai de rétractation, un acompte de 30% maximum du montant de la formation sera versé par le Client. Le solde sera facturé conformément à l'échéancier de paiement prévu au contrat. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le Client rompt le contrat, les prestations effectivement dispensées seront facturées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Prestation d'étude : Toute prestation d'étude fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par le Prestataire.

## **Responsabilité**

La responsabilité du Prestataire ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'Offre de services par le Client et les utilisateurs ou toute cause étrangère au Prestataire. Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages immatériels ou indirects tels que perte de données, de fichier(s), pertes de revenus, pertes d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation.

De convention expresse, l'obligation du Prestataire est une obligation de moyen et quel que soit le type de prestations, la responsabilité du Prestataire est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

Pendant toute la durée du stage, le Client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.

## **Propriété intellectuelle**

Les supports et documents remis par le Prestataire au cours des prestations réalisées dans le cadre de son Offre de services sont compris dans les frais de participation, sauf accord particulier établi avec le Client lors de la commande.

Le Prestataire et/ou ses intervenants sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des Offres de services proposées aux Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés par Le Prestataire et/ou ses intervenants pour assurer les formations demeurent leur propriété exclusive.

Ni le Client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit à quelque titre que ce soit, et sans que cela soit exhaustif, de reproduire, de communiquer, de traduire ou d'arranger, de modifier, de diffuser, de distribuer et d'exploiter ces éléments, directement ou indirectement, et ce quel que soit le support. Ni le Client, ni l'effectif formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel à des fins d'étude, les supports de cours reçus. Il ne doit pas soustraire, dissimuler ou modifier les mentions de droit d'auteur, copyright, de marque déposées ou toutes autres mentions de droit de propriété intellectuelle.

Le Client accepte les dispositions ci-dessus et se porte fort de leur respect par l'ensemble de son effectif.

## **Confidentialité**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le Prestataire au Client.

## **Communication**

Sous réserve du respect des dispositions de l'article « Confidentialité », le Client accepte d'être cité par le Prestataire comme client de ses Offres de services.

## **Différends**

En cas de litige survenant entre le Client et le Prestataire, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce compétent du siège du Prestataire.

## **NOUS SOMMES A VOTRE ECOUTE ....**

- Organisation de formations au sein de votre entreprise (ou ailleurs)
- Tarification de groupe (sous conditions)
- Réalisation de formations « sur mesure »
- Développement à la demande de thème non proposé dans le catalogue

## **PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP**

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap au moment de l'échange avec notre assistante formation, bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir, au vu du handicap déclaré

### **LES PRINCIPAUX ACTEURS DU HANDICAP DANS VOTRE REGION :**

- Les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- Les cap Emploi
- Les Structures Médico-Sociale (SMS)

## **IFRB Nord Pas de Calais**

**270 Boulevard Clemenceau – 59707 MARCQ EN BAROEUL Cedex 4 – Tél. 03 20 72 17 15**

**Siret : 451 074 686 000 10 – Activité enregistrée sous le N° 31 59 06549 59 auprès du Préfet de la région Hauts de France – Ne vaut pas agrément de l'Etat**



## **Contact**

**Christine Dujardin**

**03 20 72 17 15**

[cdujardin@ffb5962.fr](mailto:cdujardin@ffb5962.fr)



La certification Qualiopi a été délivrée au  
titre de la catégorie d'action suivante :  
ACTIONS DE FORMATION